

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU 26 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mil dix-huit, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB, C. COUDURIER,
M. MARCAULT, M.-J. PERRILLAT-AMEDEE, B. RODET,
M. VIGNE
MM. L. ANTHOINE, J. BOEX, R. DECARROUX, S. GAILLARD (arrivé à
18h46), J.-P. LE JONCOUR, C. MOENNE, F. ROSSET,
P. ROUSSEAU-BARATHON, N. TARDIF

Absente excusée : MME J. FREMEAUX

Absente : MME B. BRION

Secrétaire de séance : MME M.-J. PERRILLAT-AMEDEE



Le quorum est constaté, la réunion peut débiter.



Madame Marie-Josèphe PERRILLAT-AMEDEE est désignée secrétaire de séance.



Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 mars 2017
- Délibérations :
 1. Approbation du compte administratif de l'année 2017
 2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
 3. Vote des subventions aux associations pour l'année 2018
 4. Vote des taux d'imposition communaux pour l'année 2018
 5. Vote du budget primitif de l'année 2018
 6. Projet de construction d'une micro-crèche, un local professionnel et des logements -
Marché de maîtrise d'œuvre : Rémunération de l'équipe architecturale - Avenant n°3 sur forfait définitif
 7. Avenant n°4 au marché de travaux pour la construction d'une micro-crèche, un local professionnel et des logements : Lot 2 Gros œuvre
 8. Fixation de l'indemnité pour le gardiennage de l'église communale pour 2018
 9. Approbation du règlement intérieur du Service enfance jeunesse et sport
- Commission Urbanisme
- Rapports des commissions et groupements
- Questions diverses
- Dates à retenir

S É A N C E

§ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018

Aucune remarque n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 5 mars 2018.

DÉLIBÉRATIONS

01.	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2017 Délibération n° 2018-14
------------	--

Madame le Maire invite l'assemblée à examiner le compte administratif 2017 et lui demande de bien vouloir élire Monsieur Claude MOENNE, président de séance, pour l'examen du compte administratif 2017 du budget principal de la commune d'Arenthon.

Monsieur Claude MOENNE, président de séance, désigné conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, donne lecture des résultats définitifs de ce compte qui font apparaître un excédent sur la section d'investissement de 225 182.62 euros et un excédent de fonctionnement de 465 153.88 euros.

Le compte administratif et le compte de gestion présenté par le comptable du trésor sont conformes et présentent les mêmes résultats :

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2016	540 395.95€
Résultat 2017	-315 213.33€
Résultat de clôture 2017	225 182.62€

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2016	649 922.58€
Affectation au 1068 2016	-400 000.00€
Résultat 2017	215 231.30€
Résultat de clôture 2017	465 153.88€

Madame le Maire est invitée à sortir pour procéder au vote du compte administratif 2017.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le compte administratif de l'année 2017 et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2.	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 Délibération n° 2018-15
-----------	---

Les résultats du compte administratif 2017 conformes avec ceux du compte de gestion fournis par le Comptable des Finances Publiques, ont été adoptés par le Conseil municipal.

L'affectation des résultats doit être intégrée dans le budget primitif 2018.

Les restes à réaliser présentent les soldes suivants :

RAR Recettes	121 599.00
RAR Dépenses	514 484.45
SOLDE	-392 885.45

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2016	649 922.58
Affectation 2017	-400 000.00
En section de fonctionnement	249 922.58
Résultat de l'exercice 2017	215 231.30
Excédents cumulés	465 153.88
Virement minimal à l'investissement au 1068	167 702.83
Reste sur la section de fonctionnement	297 451.05

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2016	540 395.95
Résultat de l'exercice 2017	-315 213.33
En section d'investissement	225 182.62
Solde des restes à réaliser	-392 885.45
Couverture à prévoir en recettes d'investissement	167 702.83

Conformément à la réglementation en vigueur, l'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté à couvrir le déficit de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser 2017 reportés sur 2018.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **DECIDE** d'affecter **167 702,83 euros** du résultat global de la section de fonctionnement à la couverture du déficit de la section d'investissement, y compris le solde des restes à réaliser ;
- ✓ **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement d'un montant de **225 182,62 euros** en recettes (compte 001) du budget primitif 2018 ;
- ✓ **DECIDE** de reporter le résultat de fonctionnement d'un montant de **297 451,05 euros** en recettes (compte 002) du budget primitif 2018.

Monsieur Sébastien GAILLARD arrive à 18h46.

3.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2018
Délibération n° 2018-16

Madame le Maire expose le projet d'attribution de subventions aux associations comme suit :

INTITULE	Mémoire 2017	Proposition 2018
ASSOCIATIONS COMMUNALES		
AGE D'OR	250	250
APE PRIMAIRE	1 150	1 150
ACCA D'ARENTHON	250	250
COMITE DES FETES	1 000	1 000
FOOT CLUB ARENTHON SCIENTRIER	900	900
JEUNES D'ARENTHON	250	250
MER ET MONTAGNE	250	250
NATURE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS ROCHOIS	250	250
PTP RECORDS	0	250
R'BIOLLE	250	250
TOTAL	4 550	4 800

INTITULE	Mémoire 2017	Proposition 2018
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES		
ADMR	2 526	2 642
BADMINGTON CLUB SE ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY		150
BANQUE ALIMENTAIRE 74	157	150
BASKET CLUB PAYS ROCHOIS	150	150
CROIX ROUGE	150	150
DE L'OMBRE A LA LUMIERE	100	100
DOJO PAYS ROCHOIS (8)	150	150
ECOLE DE MUSIQUE DE PERS-JUSSY	150	150
ENVIE D'EVASION	100	100
FFDSB DONNEURS DE SANG REGION RHONE ALPES	70	0
HANDBALL PAYS ROCHOIS	150	150
LES RESTAURANTS DU CŒUR	100	100
MJC	1 258	1 540
SECOURS EN MONTAGNE	100	100
SOUVENIR FRANCAIS	100	100
TOTAL	5 261	5 732

INTITULE	Mémoire 2017	Proposition 2018
ASSOCIATIONS DIVERSES		
ALZHEIMER HAUTE-SAVOIE	100	100
HANDI SPORT	150	150
NOUS AUSSI	100	0
PLAISIR DE LIRE	80	80
PREVENTION ROUTIERE	100	100
TOTAL	530	430

INTITULE	Mémoire 2017	Proposition 2018
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DEMANDE		
COMMEMORATION 130 ANS 27ème BCA		250
PROTECTION CIVILE DE HAUTE SAVOIE (renouvellement des tenues suite nouvelle réglementation) - Coût total : 27 700€		100
La R'Biolle (organisation sur Arenthon)	150	
<i>AUTRES PROJETS DANS L'ANNEE</i>	891	500
TOTAL	1 041	850

INTITULE	Mémoire 2017	Proposition 2018
FINANCEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES ET CENTRES DE FORMATION		
APE PRIMAIRES classes vertes (uniquement 1 classe)	3 200	2 000
CECAM ST-JEOIRE (2)		50
MFR CRANVES-SALES (1)		25
MFR BONNE (4)	50	100
ASSOCIATION JEANNE ANTIDE ANIMATION (7)	225	175
<i>AUTRES PROJETS DANS L'ANNEE</i>	80	300
TOTAL	3 750	2 650

TYPE	Mémoire 2017	Proposition 2018
Associations communales	4 550	4 800
Associations intercommunales	5 261	5 732
Associations diverses	530	430
Subventions exceptionnelles	1 041	850
Financements voyages scolaires, maisons familiales et autres	3 750	2 650
TOTAL	15 132	14 462

Madame le Maire rappelle le total des subventions versées les années précédentes :

- Total des subventions versées en 2013 : 11 897 €
- Total des subventions versées en 2014 : 11 795 €
- Total des subventions versées en 2015 : 12 864 €
- Total des subventions versées en 2016 : 13 118 €
- Total des subventions versées en 2017 : 15 132 €

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** l'attribution proposée des subventions aux associations ;
- ✓ **AUTORISE** l'ouverture des crédits correspondants.

4.	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2018 Délibération n° 2018-17
-----------	---

Madame le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article 1639 A du Code général des impôts et de l'article L. 1612-2 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales doivent voter les taux d'imposition directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année.

Madame le Maire indique que, pour l'année 2017 le produit fiscal encaissé a été notifié comme suit :

	NOTIFIEES		
	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe d'habitation	2 526 077	11.94	301 614 €
Taxe foncière	1 590 872	9.07	144 292 €
Taxe sur le foncier non bâti	30 605	46.72	14 299 €
	TOTAL		460 205

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales à leur niveau actuel.

Le vote du taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) relève désormais de la Communauté des communes du Pays Rochois (CCPR) depuis le 1^{er} janvier 2016 puisqu'elle a opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Les nouveaux taux d'imposition de l'année 2018 sont les suivants, identiques à ceux de l'année 2017 :

- Taux de la taxe d'habitation : 11,94 %,
- Taux de la taxe foncière : 9,07 %,
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 46,72 %.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à 16 voix pour et 1 abstention (Claude MOENNE),*

✓ **ADOPTE** pour l'exercice 2018 les taux d'imposition directs suivants :

- ☉ Taux de la taxe d'habitation : 11,94 %,
- ☉ Taux de la taxe foncière : 9,07 %,
- ☉ Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 46,72%.

5.	VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 Délibération n° 2018-18
-----------	---

Le compte administratif 2017 ayant été voté et l'affectation de résultat approuvée, le projet de budget primitif synthétique pour l'année 2018 peut donc être présenté.

Les restes à réaliser présentent les soldes suivants :

RAR Recettes	121 599.00
RAR Dépenses	514 484.45
SOLDE	-392 885.45

Après la mise à jour du plan pluriannuel d'investissement et au vue de la conjoncture, il a été jugé prudent de reporter plusieurs travaux majeurs d'investissement.

Les sections s'équilibrent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	Réalisé 2017	BP 2018
011	CHARGES GENERALES	442 093.19	475 199.00
012	CHARGES DU PERSONNEL	411 333.34	420 810.00
014	FPIC	33 482.00	35 000.00
65	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	176 451.97	132 471.00
66	FRAIS FINANCIERS	50 827.28	48 714.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 291.00	3 250.00
022	DEPENSES IMPREVUES		100 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		409 562.05
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 664.00	8 222.00
	TOTAL	1 124 603.44	1 633 228.05

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	Réalisé 2017	BP 2018
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		297 451.05
013	ATTENUATION DE CHARGES (rembst.salaires)	9 603.42	2 500.00
70	PRODUITS DES SERVICES (participation des parents service enfance jeunesse et sport)	123 176.12	124 800.00
73	IMPOTS ET TAXES	753 619.86	768 512.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS Dont DGF : 65 724 € Dont Fonds genevois : 320 000 €	427 951.47	415 804.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES (loyers des locaux professionnels...)	23 941.87	20 500.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 661.00
	TOTAL	1 339 834.74	1 633 228.05

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	Réalisé 2017	RAR	BP 2018	RAR + BP 2018
020	DEPENSES IMPREVUES				16 156.14
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS (rembst avance fctva)	53 900.00		53 900.00	53 900.00
16	REMBOURSEMENT EMPRUNT	117 926.03		140 825.77	140 825.77
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Frais d'études)	37 657.93		75 000.00	75 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (aménagement divers)	620 804.59	73 148.50	159 849.00	232 997.50
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (travaux micro-crèche)	1 011 418.33	441 335.95	58 664.05	500 000.00
27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (portage fruitière EPF)	24 889.09		24 889.09	24 889.09
	TOTAL	2 054 123.09	514 484.45	513 127 .91	1 043 768.50

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	Réalisé 2017	RAR	BP 2018	RAR + BP 2018
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	540 207.75		225 182.62	225 182.62
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				409 562.05
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	7 664.00		8 222.00	8 222.00
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS Dont virement de la section de fonct : 167 702.83 €	522 810.24		268 702.83	268 702.83
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	368 999.00	121 599.00	10 500.00	132 099.00
	TOTAL	1 738 909.76	121 599.00	512 607.45	1 043 768.50

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

✓ **ADOPTE** le budget primitif de l'année 2018 tel que présenté ci-dessus.

6.	PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET DES LOGEMENTS – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : RÉMUNÉRATION DE L'ÉQUIPE ARCHITECTURALE – AVENANT N°3 SUR FORFAIT DÉFINITIF Délibération n° 2018-19
----	--

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de la loi du 12 juillet 1985 qui expose que la rémunération peut évoluer, y compris postérieurement à la fixation du forfait définitif, en cas de modification substantielle du programme ou de prestations décidées par le maître d'ouvrage. Cette modification est envisagée par l'article 2, I de la loi du 12 juillet 1985 (pour une affirmation récente du principe : CAA de Bordeaux, le 27 mars 2012, n°11BX00901).

Les prestations complémentaires sont indissociables des prestations du marché initial et ne peuvent être regardées comme bouleversant l'économie du marché.

Suite aux permis modificatifs n°1 et n°2 et à l'aménagement des locaux professionnels, l'équipe architecturale a présenté un nouveau tableau d'honoraires afin d'intégrer ces prestations complémentaires comme suit :

<u>Part de l'architecte</u> (M. CAPPELLARI) :	58 538.59 € HT
travaux supplémentaires :	4 200.00 € HT
surcoût assurance :	2 530.00 €
	soit : 65 268.59 € HT

<u>Part de l'économiste</u> (M. DESBROSSES) :	42 690.07 € HT
travaux supplémentaires :	7 916.67 € HT
	soit : 50 606.74 € HT

Rappel des montants prévisionnels du marché qui restent inchangés :

- **Prévisionnel des travaux** : 1 186 000 € HT,
- **Maîtrise d'œuvre** : 136 390 € HT soit 11.50 % du prévisionnel des travaux.

Il est à noter que les deux prestataires de l'équipe architecturale présentent une moins value comme suit : **BA et BET Fluides : 7 365.06 HT.**

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°3 relatif au marché de Maîtrise d'œuvre ;
- ✓ **PREND ACTE** de la moins-value sur le BA et BET Fluides ;
- ✓ **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits pour financer cette opération sur le chapitre 23, compte 2313.

7.	AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET LOGEMENTS : LOT 2 GROS OEUVRE Délibération n° 2018-20
-----------	--

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 2014-78 en date du 6 octobre 2014, les entreprises avaient été retenues, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour la réhabilitation d'un bâtiment en micro-crèche et la réalisation de locaux professionnels et de logements.

En raison de travaux de carottage pour la création de la chaufferie gaz, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le lot 2 relatif au gros œuvre.

Madame le Maire présente les incidences financières de l'avenant n°4 :

Entreprise	Montant initial € HT	Avenant	Nouveau montant € HT	Variation
BACCHETTI & FILS LOT N°2	347 329.65	6 233.05	353 562.70	+ 1,76 %
T.V.A. 20 %	69 465.9	1 246.61	70 712.54	
TOTAUX T.T.C.	416 795.58	7 479.66	424 275.24	

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°4 au marché de travaux pour le lot 2 de l'entreprise BACCHETTI & Fils SAS.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°4 au marché de travaux concernant le lot 2 Gros œuvre ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal.

8.	FIXATION DE L'INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE POUR 2018 Délibération n° 2018-21
-----------	--

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Madame le Maire indique qu'en raison de la non revalorisation du point d'indice des fonctionnaires depuis la dernière circulaire en date du 5 avril 2017, l'indemnité de gardiennage pour 2018 reste équivalente au montant fixé en 2017.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé, pour l'année 2018, comme suit :

→ 120,97 € (CENT VINGT EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTIMES) pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **DECIDE** d'attribuer la somme de 120,97 euros (CENT VINGT EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTIMES) au titre des indemnités de gardiennage des églises communales pour l'année 2018.

9.	APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET SPORT Délibération n° 2018-22
-----------	--

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse et Sport, en raison de la modification des rythmes éducatifs et du retour à la semaine de quatre jours.

Madame le Maire présente le règlement intérieur qui évoque :

- les règles applicables à la cantine, à l'accueil de loisirs périscolaire et à l'Ecole Municipale des Sports,
- les mesures disciplinaires.

Madame le Maire énonce les modifications apportées au règlement intérieur du Service Enfance Jeunesse et Sport, à savoir les changements d'horaires de l'accueil périscolaire du soir, des ateliers découvertes et de l'Ecole Municipale des Sports.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le règlement intérieur du Service enfance jeunesse et sport dans son intégralité, applicable à compter du 1^{er} septembre 2018.

URBANISME

La commission du 1^{er} mars 2018

- Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Madame Nicole LEMAITRE
405, Route des Iles
Zone Nr : zone naturelle résidentielle

**Rénovation toiture habitation et
changement fenêtres et portes-fenêtres**

Monsieur Michel SOUCHET
5, Lotissement de Lanovaz
Zone UC : urbanisation des hameaux

Couverture terrasse existante

Monsieur André LAURENT
5, Lotissement de Lanovaz
Zone UC : urbanisation des hameaux

Rénovation toiture remise

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON indique que des permis ont été accordés :

- PC 2017/26 au nom de Monsieur Mickaël ALAGAPIN, pour une maison individuelle et un garage (321 Bis, Route de Fessy)
- PC 2017/28 au nom de Monsieur Jonathan FRANCOIS et Madame Cécile LAMY, pour une maison individuelle et un garage au Lotissement La Pommeraie (170, Route de Montagny).

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Tribunal administratif de Grenoble a rendu son jugement en date du 28 février 2018, concernant le recours de Monsieur et Madame PIOT contre le PC de Monsieur Christophe PHILIPPE. La requête de Monsieur et Madame PIOT a été rejetée.

La commission du 15 mars 2018

- Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Jean-Marc CLAMARON
95, Lotissement de Chanrou
Zone UC : urbanisation des hameaux

Clôture

Monsieur Florian PLADER
2365, Route de Bonneville
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Pose 4 fenêtres et bardage +
réduction 1 fenêtre**

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Stéphane COUTURIER
40, Lotissement Les Vergers
Zone UC : urbanisation des hameaux
Zone N : zone naturelle

Extension de l'habitation

Monsieur Rasit COSGUN
2367, Route de Bonneville
Zone UC : urbanisation des hameaux

Maison individuelle + garage

§ COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE

- Monsieur MOENNE informe l'assemblée qu'un ordre d'interruption des travaux d'études a été transmis à la société ADP DUBOIS, en raison du report en 2019 des travaux d'aménagement des secteurs 4 (mairie et micro-crèche) et 5 (parking en face de l'auberge). Les travaux seront lancés en 2019 après le vote du budget.
- A la suite de la proposition faite par Monsieur GAILLARD lors de la précédente séance du Conseil municipal, Madame le Maire a rencontré la gérante de l'auberge afin de savoir si elle était intéressée par la salle communale au-dessus de l'auberge. Elle a indiqué ne pas souhaiter louer cette salle pour l'instant, en raison de difficultés pour recruter du personnel.

§ COMMISSION TRAVAUX / BÂTIMENTS

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON indique que le courant électrique de la salle communale a été coupé, étant donné qu'elle n'est plus utilisée. Un bilan sera fait sur la consommation finale d'électricité de cette salle.
- Les agents techniques travaillent actuellement sur le réaménagement de leur local technique, afin de le rendre accessible et plus fonctionnel. Une réunion entre les agents techniques et les membres de la Commission est prévue le mardi 27 mars à 16h00 au hangar technique.

§ COMMISSION VOIRIES

- Monsieur MOENNE énonce qu'une réunion a eu lieu avec le CERD afin de programmer les travaux prévus sur les routes départementales. Les travaux de la Route des Crêts de Fessy sont reportés en 2019 et la rénovation de la Route de Lanovaz pourrait être prévue en 2019.
- La commune vient de recevoir l'avis favorable du CERD pour la réalisation d'un tourne à gauche sur la Route de Bonneville, afin d'accéder au programme immobilier Les Jardins du Château.
- Monsieur MOENNE indique qu'un état des lieux de la voirie va être réalisé avec la société Eiffage, en vue de programmer les travaux de voirie à effectuer cette année.
- Monsieur MOENNE va organiser une réunion de la Commission afin de discuter de la demande de Monsieur et Madame GARNIER concernant la voirie Route de Fessy située devant chez eux.
- Une réunion avec les représentants de la Chambre d'Agriculture et les riverains est prévue le mercredi 11 avril à 20h30 pour le projet de déviation et de déviation du carrefour de Publet.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE

- Madame BOEX indique qu'une réunion avec le SM3A est prévue le jeudi 29 mars, suite à l'envoi par la commune d'un courrier relatif au soutien des demandes des riverains et à l'entretien du Foron et des ruisseaux.
- La commune a reçu une lettre de Monsieur le sous-préfet demandant des précisions concernant le contentieux en cours avec Monsieur Claude SOMMEILLER, suite à l'envoi d'un courrier par ce dernier à l'attention de Monsieur le sous-préfet. Une réponse a été envoyée le 22 mars dernier.
- Madame BOEX informe les membres du Conseil qu'un diagnostic de gestion des eaux pluviales est en cours de réalisation. Une réunion est prévue le mercredi 11 avril à 19h30.
- L'enlèvement du siphon de l'ancien barrage des castors sera à faire réaliser par Alvéole.
- Une visite de la compostière de Perrignier et de la collecte de pneus usagés Aliapur est organisée le samedi 28 avril. Un covoiturage est prévu à 8h30 au chef-lieu.

§ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES / JEUNESSE

- La chasse aux œufs prévue le mercredi 28 mars est annulée en raison du mauvais temps.
- La prochaine réunion du Conseil d'école aura lieu le jeudi 29 mars à 20h00 en Mairie.
- Madame le Maire présente le devis pour l'acquisition de 10 PC portables, 1 tablette et des bornes wifi pour l'école élémentaire. L'APE s'est engagée à acheter 7 PC ; la commune financera les 3 autres PC, la tablette et les bornes wifi. Cette répartition permet un financement égalitaire de cet équipement informatique entre l'APE et la commune.

§ COMMISSION SOCIALE

- La Commission de délégation de service public pour la gestion déléguée de la micro-crèche se réunira le jeudi 5 avril à 14h00 en Mairie afin d'analyser les candidatures et les offres.
- Le loto des enfants aura lieu le vendredi 6 avril à 13h30 à la Maison des Associations.
- Le repas des Aînés a été fixé le dimanche 8 avril à 12h00 à la Maison des Associations.

§ COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHEQUE

- BIBLIOTHEQUE
 - Une rencontre avec l'auteur Oscar Lalo, prix lauréat de Lettres Frontières, a été organisée le vendredi 23 mars à 19h30 à la bibliothèque. Plus d'une quarantaine de personnes étaient présentes à cet événement.

- CULTURE
 - La prochaine sortie culturelle a lieu le mardi 27 mars à la Fondation Gianadda à Martigny avec pour thème l'exposition « TOULOUSE-LAUTREC et son époque ».

§ COMMISSION COMMUNICATION / INFORMATION

- Madame BOEX informe l'assemblée que la date limite de retour des articles a été fixée au lundi 30 avril 2018.

§ ENTENTE FOOTBALL ARENTHON / SCIENTRIER

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON doit fixer une réunion pour faire le point sur les dépenses réalisées en 2017 et prévues en 2018 pour l'entretien des terrains de football.

§ GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

- Monsieur Jean-Sébastien DESTRUDEL, Directeur général des services, informe les membres du Conseil du départ de Madame Marianne WLOCH. Le recrutement en vue de son remplacement a été lancé la semaine dernière.

§ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Madame le Maire indique que le traitement des cartes nationales d'identité et passeports sera refacturé à chaque commune par la ville de La Roche-sur-Foron, en fonction du nombre de demandes effectuées par les habitants. Le coût a été fixé à 17 euros par document.
- Le schéma d'accueil des gens du voyage est en cours de réalisation.

§ SYNDICAT D'EAU POTABLE ARENTHON / SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- Monsieur MOENNE énonce que le travail effectué par les élus communautaires de la CCPR concernant le transfert de la compétence eau potable se dirige vers la mise en place d'une régie pour les communes membres du Syndicat d'eau et les communes gérant l'eau en direct. Les autres communes qui sont actuellement en délégation de service public le resteront jusqu'à la fin de leurs contrats.
Le vote du Conseil communautaire pour la décision de transfert de la compétence eau potable devrait avoir lieu en mai 2018, suivi d'un vote des communes membres.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire présente le projet d'évènement « Rioul'n Sports » proposé par le Service enfance jeunesse et sport. En raison d'un manque de personnel, d'une baisse des recettes et d'un objectif de réduction des dépenses, la majorité des membres du Conseil (12 voix contre et 5 voix pour) ne souhaitent pas que soit organisée cet évènement.
De plus, certains élus ne sont pas favorables à la vente et la consommation de bière lors des manifestations organisées par la commune.
Les élus préfèrent que les animateurs se recentrent sur les missions principales du Service enfance jeunesse et sport, à savoir l'accueil périscolaire, l'école municipale des sports et le point accueil jeunesse.
- La commune a rencontré l'entreprise BENEDETTI qui va installer la fibre optique sur le territoire de la commune. Monsieur MOENNE précise que cette installation est prévue en 2019 et ne concernera pour l'instant que certains secteurs de la commune.
Une réunion est prévue prochainement pour prendre connaissance des secteurs concernés.
- Madame le Maire indique avoir rencontré la société de nettoyage des locaux communaux LC'NETT. Il leur a été demandé de réduire leurs interventions afin de réaliser des économies dans les dépenses de fonctionnement.

DATES A RETENIR

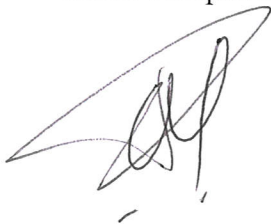
- ✓ Mardi 27 mars 2018 : Sortie culturelle à la Fondation Gianadda à Martigny pour l'exposition sur Toulouse-Lautrec et son époque
- ✓ Jeudi 29 mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 29 mars à 20h00 en Mairie : Réunion du Conseil d'école
- ✓ Mardi 3 avril à 9h00 : Visite de la société de Sébastien GAILLARD (covoiturage à partir de la mairie)
- ✓ Jeudi 5 avril à 14h00 en Mairie : Réunion de la Commission de DSP pour la micro-crèche
- ✓ Vendredi 6 avril à 13h30 à la Maison des Associations : Loto des enfants
- ✓ Dimanche 8 avril 2018 à la Maison des Associations : Repas des Aînés
- ✓ Mercredi 11 avril à 20h30 en Mairie : Réunion avec les riverains et des représentants de la Chambre d'Agriculture pour le projet de déviation Cornier/Arenthon
- ✓ Jeudi 12 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 16 avril à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Jeudi 19 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme

- ✓ Samedi 28 avril : Visite de la compostière de Perrignier
- ✓ Jeudi 3 mai à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 14 mai à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Jeudi 24 mai à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Samedi 2 juin : Journée portes ouvertes au SIDEFAGE (covoiturage)
- ✓ Jeudi 7 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 11 juin à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Jeudi 21 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 5 juillet à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 16 juillet à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Lundi 3 septembre à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal

Séance levée à 21h00.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Marie-Josèphe PERRILLAT-AMEDEE



Le Maire,
Chantal COUDURIER



Affiché le 17 / 04 / 2018.

